

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2053 à 2062

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent la pertinence du dispositif insuffisant instauré par le présent article, d'autant plus que la mise en œuvre de ce nouveau droit est renvoyée à une future négociation.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2053	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2054	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2055	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2056	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2057	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2058	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2059	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2060	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2061	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2062	de	M.	André CHASSAIGNE